

**CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD LES CHAMPS MANCEAUX A RENNES**  
**OCTOBRE 2022**

**TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES**

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	<b>Prescription 2</b> (Ecart n° 2)	<b>Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.</b>	1 an	Projet d'établissement
Gestion des risques	<b>Prescription 5</b> (Remarques n° 6 et n° 7)	<p><b>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS,</li> <li>- Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.</li> </ul>	1 an	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables</li> <li>- Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles</li> </ul>

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	<b>Recommandation 1</b> (Remarques n°1 ,3,4)	<b>Elaborer une fiche de poste nominative pour chaque professionnel de l'établissement y compris la directrice, le médecin coordonnateur et l'IDEC afin de fixer clairement les responsabilités de chacun en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».</b>
Gouvernance	<b>Recommandation 3</b> (Remarque n°5)	<b>Proposer à l'infirmière coordinatrice un parcours de formation d'encadrement.</b>